



## **Acoutil Star Rally – 14 décembre 2024 – Briefing**

1. Règlement général (Ref) : [Règlement Challenge DELTA 2024](#).
2. **Principe de l'Acoutil Star rally**
  - a. Dans un premier temps, vous recevez les adresses de 8 CP prioritaires, c'est-à-dire 8 CP dont vous devez avoir absolument le tampon authentifiant votre passage (cette condition est la seule pour pouvoir être classé à l'issue de l'exercice).
  - b. A chaque CP, vous pouvez recevoir un parcours imposé à effectuer, ces parcours étant en fléché orienté (métré ou non) et fléché droit pour les Touring et en fléché orienté (métré ou non), fléché droit et cartes tracées (échelles comprises entre 1/25.000<sup>e</sup> et 1/50.000<sup>e</sup>) pour les Marathon. Lors de ces parcours imposés, des CP devront être notés ; ces CP sont décrits dans le briefing ci-dessous.
  - c. Au CP 1 (Spa Racing), vous recevrez un parcours imposé (le SP Stavelot) qu'il est vivement recommandé de réaliser directement. Au bout de ce parcours imposé, qui se termine à un endroit facilement identifiable sur la carte (centre de village, proximité entrée autoroute, entrée de ville, ...), vous vous rendez au CP suivant selon votre choix, soit le CP 2, 3, 4, 5, 6, 7 ou 8. Les CP ont été numérotés, mais cela ne veut certainement pas dire qu'il faut les visiter dans l'ordre. Le tour idéal ne respecte pas l'ordre chronologique ! De plus, vous devrez tenir compte des heures d'ouverture des CP, heures qui seront diffusées lors du briefing oral avant le départ.
  - d. Si, à la fin du parcours 1, vous décidez de vous rendre au CP 4, vous allez recevoir, sur place, le parcours 4 (sauf si, à ce CP, il n'y a pas de SP (Secteur Pénalisant) à réaliser). Celui-ci devra être effectué en notant les CP qui seront décrits dans le briefing. A la fin du parcours 4, vous choisirez soit le CP 2, 3, 5, 6 ou 7 et ainsi de suite. Le CP 8 ne sera ouvert qu'à partir de 19h15 et est donc clairement à visiter en dernier lieu.
3. **Adresses des CP prioritaires**
  - a. Départ – Départ – CP 1 : SPA Racing, rue Saint-Laurent 1, 4970, STAVELOT.
  - b. CP 2 : Garage Michel HUGO, Verleumont 5A, 4990, LIERNEUX.
  - c. CP 3 : Café Le Relais, rue du Vicinal 38, 6960, MANHAY.
  - d. CP 4 : Café des Sports, place de Chablis, 6, 4190, FERRIERES.
  - e. CP 5 : Café des Hauts Sarts, rue Derrière la Cour 2, 4950, WAIMES.
  - f. CP 6 : Station TOTAL VIELSALM, rue de la Grotte 5, 6690, VIELSALM.
  - g. CP 7 : Café Carré, rue des Ardenes 1, 6941, DURBUY (BOMAL).
  - h. CP 8 – Arrivée : Café le Pérréon, rue du Pérréon 103, 4141, SPRIMONT (LOUVEIGNE).

Les numéros donnés aux CP le sont à titre indicatif et ne sont, en aucun cas, une ébauche de solution de l'ordre idéal. Les heures d'ouverture et de fermeture des CP seront communiquées lors du briefing oral avant le départ de l'épreuve.

4. **Contrôle de passage (CP) aux points prioritaires**  
Faites tamponner la Feuille des Contrôles de Passage Prioritaires par le contrôleur présent (dans la station-service TOTAL, le contrôleur est le responsable du guichet de la station).
5. **Contrôle de passage à relever (CP) sur le parcours des itinéraires obligatoires**

a. Panneau B1  : dessinez un triangle.

b. Panneau B5  : écrivez STOP.

- c. Panneau F1  : notez les deux premières lettres (ici : SP)
- d. Panneau F3  : notez les deux premières lettres en les barrant (ici : ~~JE~~)
- e. Panneau « Route de Nuit »  : notez la(es) lettre(s) ou chiffre(s) représenté(s) (ici : A)

- f. Les CP doivent être retranscrits de chaque point de départ à chaque point d'arrivée **inclus**. Tout CP supplémentaire est comptabilisé comme une faute (CP manquant).
- g. Tous les panneaux F1 et F3 sont à noter, aussi bien les anciens (sans silhouette de village) que les nouveaux.
- h. Les panneaux B1 comprenant une pré-signalisation (Ex : 200 m) ne doivent pas être retranscrits.
- i. Si 2 CP sont situés sur le même support, il convient de les noter suivant le sens logique de lecture, c'est-à-dire de haut en bas.
- j. Si, sur un panneau F1 ou F3, aucun nom d'agglomération n'est mentionné : notez la mention **vi** ou **vi**.
- k. Seuls les CP disposés à droite de la route sont à retranscrire sur la feuille de route.

#### 6. Contrôle de passage humain (CPH)

- a. Des CPH peuvent être déployés le long du parcours des SP. Ils sont signalés par des panneaux spécifiques (panneaux Royale Ecurie Ardennes) reprenant l'abréviation CPH ou STOP.
- b. A ces CPH, chaque équipage doit s'arrêter pour faire apposer un visa (tampon) sur sa feuille de route.



#### 7. Quelques rappels importants

- a. Pour le fléché orienté (et droit), les voies sans issue et les ECL (Excepté Circulation Locale) ainsi que toutes les routes barrées par un signal F99 a, b ou c (routes réservées aux piétons, cyclistes, cavaliers et/ou véhicules agricoles) ne sont pas renseignées et sont donc considérées comme des murs, sauf si une de ces routes est empruntée ou si le fait de les renseigner est nécessaire à la bonne compréhension de l'itinéraire. Il en est de même des aires de parking signalées par un panneau P.
- b. Toutes les routes barrées par un signal C3 avec un excepté (Ex : excepté circulation locale, excepté usage agricole, ...) sont représentées, si cela est nécessaire, par l'abréviation unique ECL.
- c. En ce qui concerne la carte tracée, il ne faut pas tenir compte des ECL ou des voies sans issue si le tracé vous oblige à les emprunter.
- d. Routes sur bordure et cassis (Règlement FBVA d'application)  
« Pour tous les systèmes de lecture, toutes les routes sur bordure doivent être signalées comme des routes normales, les bras de schéma les représentant devant cependant être entravés par le signe conventionnel du cassis (-). »
- e. Il n'a pas été tenu compte de la signalisation temporaire installée suite à des travaux ou à un contournement temporaire pour la représentation des schémas.
- f. Les ronds-points ou carrefours à îlots directionnels peuvent être décomposés pour autant qu'ils aient une bordure. Les « deltas » comportant un terre-plein peuvent également être décomposés. Les marques de peinture au sol sont considérées comme bordures ou comme terre-pleins et peuvent, dès lors, être décomposées.



- d. Comment calculer ce temps ?
- (1) Diviser le kilométrage par la moyenne. Ex : 13,28 Km à 42,8 Km/h.  
 $13,28 / 42,8 = 0,31028037$
  - (2) Multiplier le résultat par 60 : vous allez obtenir le nombre de minutes.  
 Ex :  $0,31028037 \times 60 = 18,6168222$ , soit 18 minutes.
  - (3) Soustraire les minutes du résultat.  
 Ex :  $18,6168222 - 18 = 0,6168222$
  - (4) Multiplier le nouveau résultat obtenu par 60 pour calculer le nombre de secondes.  
 Ex :  $0,6168222 \times 60 = 37,009$ , soit 37 secondes.
  - (5) Temps total de notre exemple : 18 Min 37 Sec.
- e. Moyenne de l'ERV : **30 Km/h.**

## 12. Parcours d'étalonnage

Le parcours d'étalonnage est implémenté dans le SP Stavelot, SP parcouru au départ de SPA Racing. Les points exacts de départ et d'arrivée de l'étalonnage sont décrits précisément dans le road-book. La distance de référence est notée dans le road-book.

## 13. Abréviations et signes conventionnels utilisés

RSP : Roulez Sur (route) Principale



: croix



: chapelle



: église



: terrain de foot



: cimetière



: chemin de fer



: distance entre deux notes (ici 20 m)

## 14. Pénalités

- a. CP obligatoire manquant : non classé.
- b. Chaque CP d'un secteur pénalisant (SP) manquant : 100 points.
- c. Chaque CP d'un SP en trop : 100 points.
- d. CPH manquant dans un SP : 150 points.
- e. CPH erroné ou non conforme dans un SP : 150 points
- f. **Retranscription du contrôle d'un panneau F3 (deux lettres barrées) à la place du contrôle d'un panneau F1 (deux lettres) ou inversement : 50 points.**
- g. Plus de 5 CP manquants ou erronés dans un parcours imposé : 500 points forfaitaires.
- h. Parcours imposé non effectué : 1000 points forfaitaires.
- i. Par seconde de retard ou d'avance dans une ERV : 1 point.
- j. Par 10 m de différence par rapport à la distance idéale dans une ERK : 1 point.
- k. Toutes les pénalités seront multipliées par le coefficient d'âge du véhicule. Le coefficient d'âge est établi comme suit :
  - (1) Année pivot : 2000 = coefficient 1.
  - (2) 1 millième est ajouté ou retiré au coefficient pivot par année de différence (positive ou négative)
  - (3) Exemples :
    - (a) 1960 : coefficient = 0,960.
    - (b) 2007 : coefficient = 1,007.
- l. Si malgré tout une égalité subsiste, la cylindrée du moteur sera le facteur de départage. En fonction de la motorisation, les cylindrées sont corrigées suivant les coefficients suivants :

Motorisation	Coefficient multiplicateur
Essence	1
Turbo essence	1,7
Diesel	0,7
Turbo diesel	1,5
Rotatif	2
Turbo rotatif	3,4

- m. L'équipage ayant le moins de pénalités sera déclaré vainqueur.
- n. Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.